

BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours d'élevage sous l'égide de la FFCI le 27 octobre 2024

Organisateur et lieu : Kugler Pascale, islandais du Langeren 39140 Nance

Les juges : Céline BRULLARD et Elsa ALBERTSDOTTIR

PROPRIETAIRE

Nom _____
 Prénom _____
 Adresse _____
 Ville _____ Code Postal _____
 Téléphone _____ Email _____

CHEVAL

Nom _____ Transpondeur _____
 Numéro SIRE _____ Numéro FEIF _____
 Sexe _____ Date de naissance _____
 Père _____ Mère _____
 Robe _____ Eleveur _____
 Téléphone _____ Email _____

JUGEMENT D'ELEVAGE

Catégorie	Tarif	Inscription
Jugement du poulain sous la mère	40€ TTC	
Jugement jeunes chevaux (mâles de 1 an, pouliches et hongres de 1 à 4 ans)	60€ TTC	
Jugement jeunes mâles (mâles de 2 à 4 ans, approbation provisoire étalon)	100€ TTC	
Jugement morphologie, chevaux de 5 ans et plus	40€ TTC	
Jugement monté chevaux 5 ans et + (morphologie et allures) Prendre contact avec l'organisateur avant inscription	70€ TTC Jument/Hongre 150€ TTC Entier	
Boxe : foin et litière compris	30€ TTC forfait	
Information pour l'organisateur : Nombre de repas/petite restauration à prévoir / dimanche midi	Règlement sur place	

INFORMATIONS

Arrivée des chevaux possible à partir de 17h le vendredi si participation du propriétaire
Au séminaire FFCI le samedi 26 octobre.

Pour les non participants au séminaire FFCI, arrivée des chevaux possible à partir de 17h
le samedi 26 octobre ou le jour même du jugement avant 10h.

Départ des chevaux au plus tard lundi 10h.

Règlement par chèque à l'ordre de Kugler Pascale ou virement bancaire :
KUGLER Pascale IBAN FR76 1720 6007 0058 8244 6401 088 SWIFT: AGRIFRPP872

Fiche d'inscription à remplir et signer, et envoyer avec les copies des pages du carnet
d'immatriculation du cheval (informations de base, identification, vaccination),
ainsi que le paiement avant la date limite d'inscription du 13 octobre 2024.

L'organisateur décline toute responsabilité. Assurance personnelle pour le présentateur et
responsabilité civile pour les chevaux obligatoire.

Tous les chevaux doivent être à jour de leurs vaccinations grippe (la jument pour le poulain
sous la mère) et provenir d'une écurie indemne de maladies contagieuses. Pour un engagement
SHF éventuellement primable le vaccin rhinopneumonie est obligatoire,

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le séminaire de la veille, faute d'un nombre
suffisant de participants. Dans ce cas, nous ne pourrons maintenir le jugement d'élevage
qui sera également annulé et nous effectuerons le remboursement de l'inscription au jugement.

Signature :